

L'INFORMO

Volume 38 • Numéro 3• Avril 2016

LE RAPPORT DEMERS EST MORT



Crédit : Killaaee/Flickr / Montage: Emilie Sarah Caravecchia

SOMMAIRE

2 Vers une refonte de l'offre alimentaire à Montmorency
Maxime Cormier

6 Projet de loi 70 et transformation de l'enseignement
Isabelle Pontbriand
Collège Lionel-Groulx

11 De l'avenir du féminisme au Québec : Retour sur le Sommet des femmes des 3 et 4 mars 2016
Emilie Sarah Caravecchia

13 La plante
François Rioux

14 Symbolisme 101
Julie Demanche



Vers une refonte de l'offre alimentaire à Montmorency

Maxime Cormier, économie

« Deuxième fois que je mange la bouffe de la cafétéria et deuxième fois que je suis malade. Je me ferais pas [sic] avoir deux fois ! Surtout que c'est [sic] pas donné ! »

(Anonyme, *Spotted Montmorency*, Facebook, 28 août 2015)

« Spotted à la bouffe des gens en technique de diététique, ça me dépanne, quand j'oublie mon lunch, vu que la cafétéria est si chère! »

(Anonyme, *Spotted Montmorency*, Facebook, 4 octobre 2013)

De plaintes et commentaires de ce type abondent dans la fameuse page *Spotted Montmorency* de Facebook, où nos étudiants et étudiantes peuvent s'adonner anonymement à du *bitchage* en règle, des transactions plus ou moins légales et des enquêtes éclair sur les cours et profs les plus « faciles ». Elle-même très consciente de la faible popularité des menus proposés par notre cafétéria, l'Administration du collège a récemment créé un précédent, comme on le sait, en permettant l'ouverture d'une franchise de *Subway* à Montmorency.

Or, l'an dernier, justement dans la foulée de l'arrivée de la bannière *Subway* au collège, un comité professoral voyait le jour en

assemblée syndicale : le comité d'action sur l'avenir de l'offre alimentaire (CAAOA). D'abord un collectif plutôt informel, le CAAOA a débuté ses travaux récemment, entre autres pour définir concrètement son mandat pour les prochaines années. À peine le travail du comité commencé, d'importants constats peuvent déjà être faits.

Le Collège possède une politique alimentaire

Malgré les apparences, une politique institutionnelle régissant l'offre alimentaire existe bel et bien, à Montmorency, du moins sur papier. Adoptée en 2009, cette politique – qui tient sur sept pages plutôt clairsemées – est surprenante dans ses aspirations, traitant notamment de « matières premières de bonne qualité¹ », d'« aliments sains et équilibrés pour les trois repas de la journée », de « suivi de la qualité de l'offre » et – vous l'aurez deviné – de « prix très abordable ». Bref, malgré les bonnes intentions, cette politique ne fournit pas de balises nutritionnelles ou de mécanisme de reddition de compte pour les « fournisseurs de services alimentaires ». Aucun comité consultatif – pourtant prévu

¹ Collège Montmorency : Politique alimentaire du Collège Montmorency, adopté le 29 avril 2009.

par notre politique alimentaire – n'existe depuis au moins cinq ans et la politique en tant que telle a toutes les caractéristiques d'un document créé pour être tablette.

Une offre alimentaire basée sur la profitabilité d'une clientèle captive

Loin de présenter un cas unique, le Collège Montmorency illustre une situation qui est plus la règle que l'exception en matière d'alimentation scolaire au Québec comme ailleurs. En somme, l'établissement scolaire typique vend par appel d'offre un contrat d'exclusivité et met du même coup ses infrastructures alimentaires à la disposition d'un locataire, encadrant le tout par un bail qui dure plus ou moins trois ans. Or, le grand gagnant de tels appels d'offre est devenu particulièrement prévisible dans l'industrie de la cafétéria scolaire, comme en témoignait récemment un collectif d'étudiants de l'université d'Ottawa :

Année après année, chaque étudiant reçoit un sondage de l'Université d'Ottawa (U d'O) lui demandant son avis sur les services alimentaires – le service, les prix, la qualité, etc. Et à chaque rentrée, on s'attend à voir des changements en place. Pourtant, au lieu d'un réel remaniement du fonctionnement des services alimentaires, l'U d'O a récemment préféré continuer avec la vieille recette en renouvelant son contrat avec l'entreprise Chartwells – continuant un monopole qui dure depuis maintenant plus de dix ans².

² [Sans mention d'auteur], *L'envers de votre assiette*, La Rotonde (journal indépendant de l'Université d'Ottawa), 2014.

L'Université d'Ottawa a apparemment au moins le mérite de sonder périodiquement sa population étudiante, mais le cas de cette université ontarienne illustre le très grand pouvoir d'une firme privée à qui on sert une clientèle captive sur un plateau d'argent. Certes, il est possible pour tous et chacun d'apporter un *lunch* de la maison, d'aller dîner à l'extérieur du collège, ou encore de profiter de bons (et peu nombreux) petits plats de l'Ambroisie quelques semaines par session, mais force est de constater que ces alternatives ne représentent pas une

Chartwells
détient donc un
quasi-monopole
alimentaire
à Montmorency.

bien grande menace pour une firme multinationale (*Chartwells*, filière de la britannique *Compass Group*) qui dessert plus de 8 000 personnes contraintes par le manque de temps et isolées dans un bâtiment sis dans un secteur résidentiel où les options alimentaires saines n'abondent pas. *Chartwells* détient donc un quasi-monopole alimentaire à Montmorency. (Si vous n'en êtes pas convaincus, sachez que le Collège défend vivement le contrat d'exclusivité actuel de *Chartwells* en bloquant la vente de produits alimentaires par les étudiant(e)s dans le collège à des fins de financement d'activités scolaires et, bien sûr, en

empêchant la création d'un café étudiant indépendant.)

Une demande alimentaire nourrie par le marketing direct

Bien que chaque membre de la communauté montmorencienne ait sa propre opinion à ce sujet, la nouvelle franchise *Subway*, opérée dans ce cas-ci par *Chartwells*, a débuté ses opérations à l'intérieur de nos murs en 2015, en prenant soin au passage d'envoyer une offre promotionnelle par courriel à l'ensemble de la population étudiante à la rentrée scolaire de 2015-2016. De telles stratégies de marketing direct soulèvent certainement des questions éthiques. Quant aux machines distributrices, elles sont aussi sous le contrôle de *Chartwells* et leur contenu affiche des marques appartenant à deux multinationales qu'il est devenu inutile de nommer. Difficile, dans ces circonstances, de jeter un blâme sur une population étudiante aussi fortement exposée aux grandes marques spécialisées dans les « calories vides ».

Une politique-cadre existe au niveau provincial

Le Gouvernement du Québec a publié en 2007 une politique-cadre à l'intention des cégeps et des universités de la province, intitulée *Pour un virage santé à l'enseignement supérieur – Cadre de référence pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif*.

³ Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, 2007. Disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_

En résumé : 15 pages de contenu dont la moitié réservé aux activités sportives, une collection de grandes « orientations », une pléthore de locutions jargonneuses, un schéma conceptuel douteux et pas moins de 68 mentions du mot « sain(e) ». Impossible, encore là, d'y trouver des balises ou une forme de reddition de comptes, si ce n'est qu'une molle intention d'effectuer dès 2009 un « suivi de l'implantation » auprès « du réseau collégial et du réseau universitaire »³.

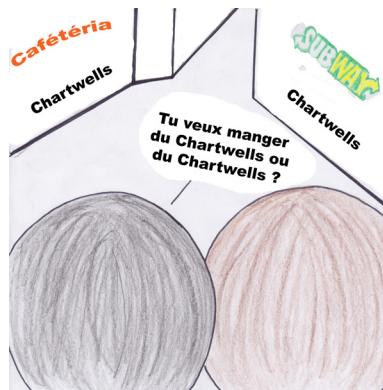
Par ailleurs, cette politique-cadre utilise le Guide alimentaire canadien (GAC) comme unique référence en matière de saine alimentation, ce qui fait que la majorité des politiques alimentaires institutionnelles que nous avons pu consulter, incluant celle du Collège Montmorency, s'articulent autour du GAC, un guide qui est critiqué, entre autres, à cause de l'influence des lobbys canadiens, par exemple ceux de la viande bovine et du lait⁴. La version actuelle date d'ailleurs de 2007.

Du pain sur la planche

Un constat est clair : il y a beaucoup de travail qui attend le comité d'actions sur l'avenir de l'offre alimentaire et les obstacles seront nombreux d'ici 2020, date que nous jugeons réaliste pour voir arriver des changements significatifs dans l'offre

Sup/Commun/Virage_sante/Virage_sante_ES_Cadre_reference_VF.pdf

4 Freedhoff, Dr. Yoni : « Canada's Food Guide is broken – and no one wants to fix it », *The Globe and Mail*, Toronto, 26 avril 2015.



alimentaire et qui correspond aussi à une année de fin de bail⁵ pour la principale concession alimentaire du collège. Notre travail nous amènera notamment à étudier les éléments suivants :

- Proposer une nouvelle politique alimentaire institutionnelle, plus claire, avec de vraies balises nutritionnelles (quitte à s'inspirer de ce qu'il se fait dans d'autres cégeps) et faire adopter cette nouvelle version par le conseil d'administration;
- Mettre sur pieds le comité consultatif paritaire déjà prévu dans la politique actuelle (et possiblement revoir sa composition et sa taille);
- Diminuer l'emprise du quasi-monopole alimentaire actuel entre les murs du collège en rendant possible l'existence de points de ventes secondaires opérés par des vendeurs locaux indépendants;

5 Nous supposons, en émettant la date de 2020, que Chartwells remportera le prochain appel d'offre en 2017 et que le contrat sera de trois ans. Ce faisant, l'année 2020 serait celle de l'appel d'offre suivant.

• Abolir la publicité des grandes bannières dans les murs du collège et dans les communications institutionnelles du Collège avec les étudiant(e)s;

• Intégrer en partie ou en totalité les principes d'un autre guide alimentaire que le GAC, comme le guide alimentaire brésilien, comme l'Assiette santé de la *Harvard School of Public Health*; il est aussi envisageable d'adopter une approche qui ne soit pas fondée sur un guide alimentaire national ou institutionnel connu, par exemple en formant un partenariat avec notre propre département de Techniques de diététique.

Pour mener à bien le mandat du comité, nous aurons besoin de l'aide et de l'implication d'autres membres du corps professoral du collège. Nous voudrons également connaître vos commentaires et suggestions quant à l'avenir de l'offre alimentaire à Montmorency. Le mandat du CAAOA sera présenté prochainement en assemblée générale.

Les membres actuels du comité d'action sur l'avenir de l'offre alimentaire (CAAOA) au Collège Montmorency sont les professeurs suivants :

Valérie Cholette, diététique

Maxime Cormier, économie

Étienne Godard-Flamand, sociologie

Valérie Lafrance, science politique

**P
H
O
T
O
M
A
T
O
N**



J E S U S F É M I N I S T E

Projet de loi 70 et transformation de l'enseignement collégial

Isabelle Pontbriand, vice-présidente du Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Lionel-Groulx (SEECLG)

*Cet article est tiré du journal syndical
De vive voix, vol. 3, no 22.*

Le projet de loi 70 (PL 70) a défrayé la manchette en novembre dernier en raison principalement de ses attaques aux prestataires de l'aide sociale (approche coercitive pour l'insertion en emploi). Ce dont on a moins entendu parler, c'est des impacts de ce projet de loi sur l'enseignement collégial, plus précisément sur la formation technique et, fort probablement, sur la formation générale. Ce projet libéral de transformation du collégial n'est pas nouveau; le ministre Leitão en annonçait les grandes lignes lors de son budget de mars 2015 (pour vous rafraîchir la mémoire, vous pouvez relire l'article «Rapport Demers : petit maillon d'un grand projet de transformation de l'enseignement collégial» publié dans le *De vive voix* du 5 mai 2015). Nous nous demandions quand et comment ce projet prendrait forme : il semble que le PL 70 en soit une des voies privilégiées (voie légale, donc extrêmement coercitive).

Ce projet de loi mammouth, intitulé *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser*

l'intégration en emploi, aurait une incidence sur plusieurs lois actuelles et, en parallèle avec le PL 86¹, entraînerait un changement de paradigme important défini ainsi par le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ) dans son mémoire : «En matière de planification et de gestion de l'offre de formation professionnelle et technique, le Conseil note un déplacement du centre de gravité de la sphère de l'éducation vers la sphère de l'emploi»². Concentrons-nous sur les aspects du PL 70 en lien avec ces bouleversements souhaités par le gouvernement Couillard.

Un projet de loi en apparence incohérent et axé sur les besoins des entreprises

Le marché du travail au Québec serait en crise et, à titre de solution, le PL 70 propose notamment une meilleure adéquation formation-emploi. Pourtant, le taux de placement des diplômés du collégial dans les programmes techniques

¹ PL 86 : *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire.*

² *Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation*, février 2016, p.1.

est excellent³. D'autres problèmes criants en emploi sont soulignés dans le mémoire conjoint des centrales syndicales: « [...] de nombreux postes demeurent vacants pour d'autres raisons qu'une mauvaise adéquation formation/emploi. Il peut s'agir de la réputation déclinante d'une secteur économique, de conditions de travail difficiles dont personne ne veut ou encore des salaires trop faibles pour permettre de vivre dignement.»⁴ Ce mémoire rappelle aussi que le taux de chômage a augmenté depuis 2011⁵. Or le gouvernement Couillard préfère parler d'adéquation formation-emploi plutôt que de chômage et se donne comme but de «favoriser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail»⁶. Pas étonnant, donc, que le Conseil du patronat du Québec (CPQ) accueille avec beaucoup d'enthousiasme le PL 70.⁷

³ Selon les *Indicateurs de l'enseignement collégial - Édition 2015*, 92,8% de ces diplômés occupent un emploi.

⁴ *Mémoire conjoint de la CSD, de la CSN, de la CSQ et de la FTQ*, décembre 2015 / janvier 2016, p.14.

⁵ Ibid. : 2011 = 5,7 personnes au chômage pour chaque poste ; 2014 = 8,2 chômeurs pour chaque poste.

⁶ Paragraphe 1 de l'article 10 du PL 70.

⁷ Le PL 70 semble fait pour répondre aux demandes du Conseil du patronat; voir le

Autre élément majeur et nouveau dans ce projet de loi : le terme «main-d'œuvre» inclurait désormais la main-d'œuvre actuelle et **future**. Les étudiants seraient alors inclus dans cette recherche d'équilibre entre offre et demande, et cette approche permettrait ainsi à ce projet de loi d'intégrer des modifications aux programmes professionnels (niveau secondaire) et techniques (niveau collégial), le tout dans le but d'une formation **rapide** de la main-d'œuvre. Cet élargissement à la main-d'œuvre future entraînerait aussi un pouvoir d'influence accru de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT, qui s'occupe actuellement de la formation de la main-d'œuvre déjà en emploi) sur l'offre de programmes professionnels et techniques, entraînant ainsi, en parallèle, une perte d'autonomie du système d'éducation. D'ailleurs, le Conseil du patronat se réjouit de la disposition du PL 70 qui donnerait un pouvoir de recommandation à la CPMT, avec reddition de comptes de la part des ministères concernés (dont le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur).⁸

mémoire déposé par le CPQ dans le cadre des auditions publiques, janvier 2016.

8 Article 10 du *PL 70* : Ajout, dans la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail, de l'article suivant : «17.0.1 Lorsque la Commission lui formule des recommandations en vue de répondre aux besoins du marché du travail, un ministère [...] fait rapport à celle-ci, selon les modalités dont ils conviennent, des actions qu'il a prises ou qu'il entend prendre pour y donner suite. S'il ne donne pas suite à une recommandation, le ministère fait état des motifs de sa décision.»

Autre incohérence du PL 70 : le gouvernement propose, pour palier le «problème» de l'adéquation formation-emploi, une hausse du seuil de contribution des entreprises au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO). Ainsi, seules 8 000 des 230 000 entreprises visées par la loi du 1%⁹ contribueraient désormais à ce Fonds. Ce changement de seuil entraînerait un manque à gagner annuel de 12 M\$, manque qui serait compensé par le gouvernement qui imposerait de nouvelles contraintes quant à l'utilisation de ce Fonds. Une bonne partie de ces sommes seraient orientées vers des projets en éducation, mais pas n'importe quelle sorte de projets... «D'un côté, le gouvernement prive de ressources la formation continue en rehaussant le seuil d'assujettissement aux obligations de loi tandis que, de l'autre, on utilise l'argent du Fonds pour réorienter la formation professionnelle et technique au bénéfice des entreprises, niant l'objectif même de ces programmes qui doivent permettre aux personnes de recevoir une formation qualifiante et transférable.»¹⁰ Qui plus est, cette hausse du seuil de contribution entraîne une déresponsabilisation

9 Loi qui, en 1995, imposait aux entreprises ayant une masse salariale de plus de 250 000\$ de consacrer l'équivalent de 1% de leur masse salariale en dépenses de formation; le seuil, haussé à 1 M\$ de masse salariale en 2003, serait maintenant haussé à 2 M\$. Si une entreprise n'atteint pas ce seuil, elle doit verser la différence au FDRCMO.

10 Op. cit. *Mémoire conjoint des centrales syndicales*, p.21.

des entreprises quant à la formation continue de leurs employés (formation en milieu de travail), déportant les coûts et responsabilités liés à ces formations sur les travailleurs.

Les moyens donnés aux entreprises pour des futurs employés «prêts à porter»

Tel que le souligne le mémoire des centrales syndicales, depuis longtemps, les entreprises rêvent de nouveaux employés qui seraient «pleinement productifs à la fin de leur première semaine de travail» et aimeraient «n'avoir aucune responsabilité dans leur formation ainsi que dans celle de tout leur personnel»¹¹. Le PL 70 est directement lié au Plan économique du budget 2015 qui proposait des solutions en lien avec cette utopie.

«Si le projet de loi no 70 est adopté sans modifications, on peut conclure que l'argent du Fonds pourra désormais servir au développement de programmes axés sur l'acquisition des compétences de la main-d'œuvre future, c'est-à-dire les étudiants [...]. C'est le gouvernement qui a fixé le cadre et les critères de financement des projets couverts par [ces sommes puisées au Fonds] [...]. Soixante millions de dollars seront attribués aux cours des cinq prochaines années pour adapter la formation aux besoins du marché du travail ainsi que dix millions de dollars pour l'attribution de bourses d'études dans les domaines de formation jugés

11 Op. cit. *Mémoire conjoint des centrales syndicales*, p.11.

prioritaires [imaginez la pression à la diplômatation...!]. C'est 70 millions \$ sur cinq ans que l'État investira au bénéfice des entreprises. Pour assurer une "utilisation optimale" des nouvelles sommes, la Commission [CPMT] pourra "recommander de prioriser certains secteurs, professions ou régions dans l'octroi du financement pour la formation" là où les besoins des entreprises auront été démontrées.¹² Le CSÉ souligne aussi que, «[d]e cette somme, 60 M\$ seront redistribués par la CPMT aux établissements d'enseignement pour "qu'ils puissent offrir des programmes de formation mieux adaptés aux réalités du marché du travail, notamment par des programmes de courte durée telles les attestations d'études professionnelles (AEP) et les attestations d'études collégiales (AEC) privilégiant les stages", et ce, dans les secteurs, professions ou régions que la CPMT aura déterminés prioritaires.»¹³

En quoi se préoccupe-t-on, ici, des besoins des jeunes Québécoises et Québécois en matière d'éducation? Bien sûr, le réseau collégial vise à offrir une formation au travail de qualité dans une perspective d'insertion en emploi, mais il ne saurait être réduit à cette fonction. Il doit répondre d'abord et avant tout aux aspirations des jeunes sur tout le territoire québécois et contribuer à la formation globale et fondamentale des individus afin de leur offrir une autonomie qui leur permettra une

12 Op. cit. *Mémoire conjoint des centrales syndicales*, p.19-20.

13 Op. cit. *Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation*, p.7.

pleine prise en charge de leur avenir. Il ne faudrait pas confondre les besoins de formation des adultes déjà sur le marché du travail et ceux des étudiants. Qui plus est, en mettant l'accent sur les programmes courts comme les AEC et les AEP, c'est non seulement l'expertise disciplinaire qui est menacée¹⁴, mais aussi toute l'importance de la formation générale commune qui est mise en péril. Pourtant, cette formation générale vient bonifier l'expertise acquise dans les cours de formation spécifique en permettant aux étudiants d'acquérir une plus grande autonomie de pensée et un sens critique utiles non seulement pour leur vie personnelle, mais aussi pour leur vie citoyenne ainsi que pour leur vie professionnelle.

Par ailleurs, une autre marotte du gouvernement libéral en lien avec le PL 70 est mise de l'avant : le modèle *dual* allemand¹⁵. Le mémoire du CSÉ en dresse un portrait éclairant en ces mots : «Le discours gouvernemental, le dernier budget et le projet de loi no 70 pointent tous en direction d'une nécessaire amélioration de l'offre de stages à la formation professionnelle et technique. [...] Par des mesures incitatives [entendre ici «financières», notamment de type crédits d'impôts], il est souhaité que les entreprises accueillent un nombre plus important de stagiaires et que les établissements d'enseignement intègrent davantage

14 Ce ne sont pas les départements de l'enseignement régulier qui conçoivent ces programmes de formation.

15 Le comité école et société de la FNEEQ produira prochainement un dossier sur le modèle dual allemand.

de stages dans leurs programmes d'études. L'attente semble toutefois être d'un genre nouveau. Ainsi, la mise à l'avant-scène du modèle dual allemand témoigne d'une volonté que l'entreprise joue un rôle plus important dans le programme de formation. En ce sens, la référence au modèle de formation professionnelle allemand est normative : elle indique que le personnel de l'entreprise devrait agir comme formateur, que l'entreprise est un lieu d'apprentissage au même titre que l'école et que la valeur des apprentissages qui y sont réalisés devrait être pleinement reconnue par le système scolaire.»¹⁶ Est-on ici devant une certaine forme de privatisation d'une partie de la formation collégiale...?! Car il est bien question, avec ce modèle, d'enseignement en entreprise et non de stages.

À cet égard, l'extrait suivant du mémoire du Conseil du patronat est éloquent : «Le CPQ est d'accord en principe avec l'idée de développer encore plus les stages en milieu de travail. D'ailleurs, cette formule est de type gagnant-gagnant, tant pour les stagiaires que pour les entreprises. Il suffit de constater les nombreux avantages, dont, entre autres, les suivantes : réduction des coûts d'embauche; possibilité d'ajuster la formation aux besoins précis de l'entreprise; possibilité de tester le stagiaire sur son degré de motivation, sur ses qualités personnelles et sur son potentiel. [Vraiment? Une formule gagnante

16 Op. cit. *Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation*, p.11.

pour le stagiaire?...!] Le PL 70 devrait prévoir d'ailleurs une consultation des partenaires de la CPMT sur le contenu des programmes de formation comportant une partie de formation pratique ou de stages en entreprises. Ainsi, les partenaires de la CPMT pourraient donner leur avis sur certains principes de participation des entreprises à la formation, et ce, dès l'étape de développement ou de mise à jour de programmes de formation avec une partie pratique.»¹⁷ Le CPQ suggère même ceci : «[...] prévoir, dans le Fonds, des mesures incitatives aux actions des employeurs qui mettent sur pied des programmes formels et structurés de formation continue, en collaboration avec divers acteurs du marché de l'emploi, des ressources humaines et des maisons d'enseignement.»¹⁸ Non seulement ce modèle vient-il mettre en jeu les emplois des professeurs des programmes techniques, leurs conditions de travail et salariales, mais tout autant leur expertise!

Et la Fédération des cégeps dans tout ça?

Dans le cadre des auditions publiques sur le PL 70, la Fédération des cégeps a aussi produit un mémoire (daté du 9 février 2016). D'entrée de jeu, ce qui frappe dans les premières pages de ce mémoire, c'est le langage managérial utilisé pour décrire le réseau des cégeps. On y parle d'un «système éducatif performant», du fait que «[l]a participation des

cégeps à la vie socioéconomique de la province se traduit par une offre de service de soutien technologique et [sic] la formation aux entreprises», des «48 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) qu'ils ont créés, chacun dans un secteur clé de l'économie québécoise», des «activités de soutien technique aux entreprises, en particulier pour les PME», de «recherche appliquée», des «liens internationaux, notamment pour offrir [une] expertise en matière de formation technique», du fait que «les cégeps rapportent annuellement 9,8 milliards de dollars à la société québécoise» et que, «[d]e ces 9,8 milliards de dollars, 6,5 milliards proviennent de la productivité accrue de l'ensemble des diplômés du collégial» (tout cela à la première page du mémoire!). On est donc bien loin de la vision humaniste qui prévaut au Collège Lionel-Groulx! Dans ce mémoire, on ne parle de «qualité et [de] pertinence des programmes» qu'en page 7, et ce n'est qu'en page 11 qu'on rappelle que «[a]u-delà de l'intégration professionnelle des diplômés, les cégeps doivent également, dans leur mission, contribuer au développement personnel, culturel et social de chaque étudiant»!

Nulle part ce mémoire ne questionne la vision utopique du PL 70 de l'adéquation formationemploi. Au contraire, en «bonne gestionnaire», la Fédération des cégeps réclame sa part du gâteau, en soulignant que «[l]e réseau des cégeps dispose de moyens diversifiés et d'outils pour assurer sa capacité d'adaptation

aux besoins et une réponse rapide». On y parle aussi de «programmes de formation qui collent aux besoins des entreprises», du travail «[...] en étroite collaboration avec les entreprises et les différents organismes du marché du travail de manière à s'arrimer aux besoins locaux et régionaux». En ce sens, la Fédé revendique «[...] une plus grande autonomie leur permettant de modifier, ajuster ou ajouter des compétences aux programmes pour les harmoniser plus efficacement aux besoins de leur milieu».¹⁹ On se demande bien ici si, par «besoins du milieu», on parle uniquement des besoins des entreprises... La Fédé appelle donc de tous ses vœux l'application des recommandations du rapport Demers, rapport qui proposait notamment la multiplication des diplômes et des voies de contournement à la formation générale commune (par exemple, la passerelle DEP-AEC) et le développement de compétences locales, mesures qui justifieraient, comme dans l'optique du système dual allemand, le développement de mécanismes d'assurance qualité.

Puisque le gouvernement fait miroiter encore plus de ressources pour le développement de programmes techniques à diplôimation rapide, dans un contexte de compressions répétées dans les cégeps, on ne s'étonne pas que nos gestionnaires aspirent à avoir accès à ces millions promis et qu'ils subissent une pression pour adopter

17 Mémoire du Conseil du patronat du Québec, janvier 2016, p.7.

18 Ibid, p.11.

19 Mémoire de la Fédération des cégeps, 9 février 2016, p.5-6.

cette vision entrepreneuriale de l'enseignement collégial. Le ministre Leitão a d'ailleurs annoncé, pour son prochain budget (17 mars 2016), des réinvestissements en éducation liés aux besoins du marché du travail. Or il est important de rappeler que ces compressions ont touché toutes les composantes des collèges, tous les programmes, la formation générale, le personnel, les services aux étudiants, et ce ne sont que les programmes techniques et les AEC qui auraient accès à ces sommes, et ce, à quel prix?

Liens connexes

On voit que le PL 70 poursuit des objectifs similaires à ceux du rapport Demers, soit une révision des programmes techniques pour une diplôimation rapide. Dans le cas du rapport Demers, il s'agissait aussi d'un document à première vue incohérent, puisque son objectif premier devait pourtant être le souci d'une offre de formation collégiale équilibrée afin d'assurer la survie des cégeps en région. Toujours concernant le rapport Demers, nous avons appris que l'ancien ministre Blais, avant d'être muté au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (et donc de devenir responsable du PL 70...), a réorganisé le ministère de l'éducation et congédié le comité Rouillier pour se concentrer d'abord sur le modèle *dual* allemand et voir comment faire de l'enseignement en entreprise pour les programmes techniques. Ainsi, les cinq projets de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)

semblent avoir été reportés à plus tard. Ces cinq modifications (liens au rapport Demers) consisteraient à : la réduction du délai entre le moment où l'étudiant qui a un DEP peut s'inscrire à une AEC, l'introduction d'une compétence de littératie dans les AEC (la recommandation 18 du rapport Demers, semblerait-il sans sa dernière puce), la substitution de deux compétences des programmes techniques (compétences locales), la facilitation du passage DEP-AEC, le retour de la mention «incomplet permanent».

Toujours dans cette optique de diplôimation rapide, vous savez peut-être qu'il y a en ce moment une consultation pour la révision des préalables des programmes techniques. Directement en lien avec la recommandation 9 du rapport Demers, cette consultation vise à réviser ces préalables à la baisse. On peut donc craindre, à bon droit, un nivelingement par le bas qui mettrait à mal notre attachement à l'enseignement supérieur.

Bref, voilà un énorme dossier extrêmement complexe, tentaculaire et bien inquiétant pour l'avenir du réseau collégial. Il s'avère primordial de mobiliser tous les acteurs du réseau collégial autour du maintien de la qualité de l'enseignement collégial et de la mission fondamentale des cégeps. En ce sens, vos représentants au regroupement cégep ont demandé à la coordination du regroupement d'accélérer les travaux dans ce dossier afin de présenter un plan d'action permettant de contrer

ce projet de loi et cette vision de l'éducation à la prochaine rencontre du regroupement qui aura lieu les 31 mars et 1^{er} avril. À suivre donc...!



À Montréal

Du 9 au 14 août 2016

Inscription 40\$

pour les cinq jours

www fsm2016.org

De l'avenir du féminisme au Québec

Retour sur le Sommet des femmes des 3 et 4 mars 2016

Emilie Sarah Caraveccchia, littérature

Si j'y croyais, je dirais que les astres se sont alignés pour remplir mes cours de matière, cet hiver. Lancer un débat sur le féminisme, alors que j'amorce mon bloc sur la littérature féminine et la condition des femmes au XX^e siècle, c'était un coup de maître, Madame la Ministre ! Tout d'un coup, mes étudiants voyaient l'actualité et l'étincelante jeunesse de *La Vagabonde* de Colette pourtant publiée cent-six ans plus tôt.

La Journée internationale des femmes et le Sommet n'auraient pu bénéficier d'une meilleure publicité selon les femmes et les hommes présents au Palais des congrès, le vendredi 4 mars.

Conférence d'ouverture – Le féminisme

Pour l'occasion, Marie Lavigne a rechaussé ses souliers d'historienne et a retracé l'évolution historique DU mot sujet de tous les débats au début du mois de mars. Du coup, elle a rappelé qu'au fond, le féminisme – pourfendu par certains, revendiqué par d'autres – est le mouvement qui a le plus changé le Québec. Le féminisme est en perpétuelle évolution, depuis sa première énonciation en 1882. Ce mouvement redéfinit au fil du temps ses objectifs d'égalité entre les sexes : de l'égalité civique et civile, au droit

de vote, à l'égalité du partage des tâches et de la conciliation travail-famille-étude, au « cyberféminisme » et aux mouvements de dénonciation des agressions sexuelles.

Maïté Labrecque-Saganash a, quant à elle, présenté le désir des communautés autochtones de redonner aux femmes la place et le pouvoir politique qu'elles avaient dans leur communauté à l'époque précoloniale. Elle a soutenu que le féminisme n'est pas la misandrie et qu'il est essentiel de s'attaquer au sexism ordinaire.

La violence faite aux femmes est systémique

Kerlande Mibel a présenté le féminisme du point de vue de la communauté haïtienne. Elle a expliqué que dans les Caraïbes la femme est le pilier – le *potomitan* – de la société. Elle a souligné l'importance récente pour les femmes noires d'assumer la multiplicité de leurs identités et que, pour elle, l'afroféminisme leur permet d'accepter leur fait « noir », d'embrasser leur force et de se rappeler qu'elles n'ont pas besoin d'un « sauveur ». En concluant, elle a souligné qu'on ne peut parler de l'épanouissement des femmes

sans parler de leur épanouissement économique.

Véronique De Sève a appelé à l'investissement des sphères publiques, politiques et syndicalistes par les femmes. Pour elle, le syndicalisme a été sa porte d'entrée dans le féminisme. C'est à ce moment qu'elle a compris que le féminisme était un mouvement social d'émancipation pour l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes. Par le syndicalisme, elle a réalisé que le féminisme se déploie dans les gestes posés au quotidien.

Atelier – Femmes et marché du travail

Lors de cet atelier, les trois conférencières ont présenté la situation des femmes sur le marché du travail au Québec. Nathalie Goulet et Audrey Murray ont illustré la discrimination systémique des femmes lorsqu'elles essaient d'accéder à des professions dites « non traditionnelles ». Elles ont dénoncé l'abolition des programmes d'accès à ces emplois. Elles ont aussi souligné que, dès leur formation, les femmes se trouvent isolées et ostracisées. Rosette Côté a, quant à elle, rappelé que l'équité salariale était loin d'être atteinte au Québec. Seuls les milieux

gouvernementaux syndiqués y sont presque ; le retard y est d'environ 4 %. Dans les autres milieux (syndiqués et non syndiqués) l'écart entre le salaire des hommes et des femmes, ayant le même diplôme, oscille entre 8 et 25 %. Aussi, Mme Côté a soulevé avec véhémence la brèche presque ouverte lors des dernières négociations du secteur public en rappelant que l'équité salariale est un droit et qu'en aucun cas un droit ne peut être un enjeu de négociation.

Atelier – Femmes et violence

Lors de cet atelier, la première conférencière, Maria Mourani, a tracé le portrait de la prostitution juvénile (filles et garçons) à Montréal qui est une plaque tournante mondiale

en matière de tourisme sexuel et de traite de personnes. Elle a soulevé les faiblesses du système à freiner ces réseaux et a soutenu l'argument de la criminalisation des clients pour tenter d'endiguer le problème. Isabelle Montpetit, comédienne et militante féministe a, quant à elle, revendiqué la nécessité de reconnaître que la violence faite aux femmes est systémique. Enfin, Mélissa Mollen-Dupuis, figure de proue du mouvement *Idle no more* au Québec, a expliqué que c'est la violence latérale féminine qui l'a poussée vers le féminisme. Elle s'est interrogée sur le rôle des leaders des mouvements et sur le fait que certaines luttes ont idéalisé la pensée au détriment des humains qu'elle défend. En terminant

son intervention, elle a soulevé le fait que le féminisme autochtone inclut les hommes et que cette avenue mériterait d'être évaluée plus sérieusement par certaines franges du mouvement.

Constats

Malgré le fait que la clôture de la présentation de Mélissa Mollen-Dupuis puisse paraître ironique – la suggestion d'inclure les hommes aux mouvements féministes a été énoncée dans le seul atelier exclusivement réservé aux femmes – il n'en demeure pas moins que l'idée d'une inclusion plus large a été reprise tout au long de la journée. Une avenue somme toute intéressante vers laquelle le féminisme semble évoluer.



La plante

François Rioux, littérature

Assis au bureau, chez moi, je me demande de quoi parler dans mon prochain texte pour *L'Informo*. Si je regarde au-dessus de l'écran, je vois une plante.

En 2008, au sortir d'une relation pénible, j'ai déménagé dans un deux et demi rue Jarry avec mes livres, une table, un bureau et Charlotte la chatte bavarde. L'ancien locataire avait laissé une plante dans son pot, toute jaunie.

Il suffisait de lui donner de l'eau.

Je ne connais pas le nom de l'espèce, c'est une plante aux longues tiges, aux feuilles en forme de pique, du genre à survivre à beaucoup de négligence, on la rencontre souvent dans les appartements, quand on socialise.

À ce moment-là, je commençais tout juste au cégep, c'était à temps partiel mais quand même la fin de session, je n'avais pas le temps ni l'argent pour m'acheter un lit, je dormais par terre, près de la plante, près du chat.

Passent les jours et passent les semaines, la session finit par finir, j'achetai un lit, les amours passèrent, Charlotte a eu le cancer, j'ai dû l'euthanasier.

En 2011, la relation avec le voisin d'en haut était devenue pénible, sa musique trop forte, et les murs trop proches, la lumière trop rare.

J'ai déménagé dans un quatre et demi sur Rosemont avec mes livres, une table, un bureau, un lit, Grace Kelly la chatte farouche et la plante. Je l'ai suspendue au plafond, dans le bureau (première fois que j'ai un bureau), pour que Grace ne grignote pas toutes les feuilles. Chaque semaine il en tombe, chaque semaine il en pousse d'autres.

Son feuillage, très fourni à présent. Appelons-la Jim Morrison, en l'honneur du chanteur et sa luxuriante chevelure.

Si le bloc ne passe pas au feu, Jim Morrison va sans doute me survivre. Ce jour-là, lointain on l'espère, Jim Morrison n'aura pas les mêmes feuilles qu'aujourd'hui, celles-ci n'étant déjà plus les mêmes que lorsque je l'ai trouvée. Mais on considère que c'est la même plante, en tout cas c'est le même pot de plastique vert ; je crois que c'est avec les racines qu'on peut établir la permanence de l'être-plante (l'étant-plante ?) — faudrait vérifier. Je pourrais faire un parallèle avec l'être humain et l'impermanence du moi,

etc., mais ça serait vaseux, et Proust a déjà écrit de belles et interminables pages sur le sujet, vous irez voir ça.

Les voisins d'en bas aiment le rap, ils aiment l'entendre comme il faut ; ils aiment aussi les plantes, enfin une certaine espèce de plante, sont des spécialistes, ça sent dans l'escalier. Pas l'odeur qui me dérange, plutôt le *beat* imposé, mais je peux rester zen, comme la plante, comme les bouddhistes, d'autres fans de l'impermanence.

Je peux aussi mettre du Bauhaus dans le prélat.

Me remettre à Pessoa, un autre spécialiste de l'impermanence. De l'intranquillité aussi.

Jamais vraiment une plante verte. Pas encore minéral.

You'll never be mentally sober, écrit Frank O'Hara.

J'espère parce que, je ne nommerai personne, mais ça a l'air platte en crisse.



Symbolisme 101

Julie Demanche, littérature

En effet, enseigner *Une saison en enfer*, ce n'est pas « facile ». Mais l'idée, comprends-tu, c'est de tout mettre bien en place avant avec deux séances sur le symbolisme et puis d'en prévoir deux autres pour l'œuvre elle-même. Même les extraits choisis dès le début de la session pour présenter le réalisme, le naturalisme et la dissertation explicative doivent préparer les étudiant(e)s à recevoir Rimbaud et cette charge de violence. Il faut surtout être prêt à répéter (expliquer, oui) plusieurs fois, mais de façons

différentes et sans en avoir l'air, certaines expressions du genre « arriver à l'inconnu par le dérèglement de tous les sens », « s'encraper le plus possible », « s'entêter affreusement à adorer la liberté libre », « être un voleur de feu », « se faire voyant », etc. Le premier cours de cette séquence se concentre davantage sur l'œuvre de Baudelaire, mais je n'hésite pas à passer une bonne vingtaine de minutes sur la première diapo où se trouvent seulement quelques vers de son sonnet « Correspondances » et de la « Lettre du Voyant » de Rimbaud. Tout le contenu de ces quatre séances sera condensé dans ce court moment et j'insiste sur le fait que toutes les clés pour comprendre le symbolisme et Rimbaud sont déjà dans les quelques lignes qu'ils ont sous les yeux. Ça exige une performance sportive, périlleuse même, de ma part, mais je fais ce pari, nous sommes capables.

Les étudiants ne sont pas vraiment rassurés d'ailleurs, mais moi, je le suis. J'enchaîne les explications et les exemples (je suis « vraiment un multiplicateur de progrès ») et les diapos des tableaux avec les caractéristiques principales des figures du dandy et du poète maudit et de la littérature et de la poésie symboliste seront particulièrement utiles et appréciées. Je les oblige presque à m'interrompre et à me poser des questions, je suis alerte aux moindres signes d'incompréhension qui passent sur leur visage. Pour alléger l'atmosphère, je remercie très sérieusement Jim Morrison d'avoir lu Rimbaud et baptisé son groupe en faisant allusion au poème de William Blake : « Si les portes de la perception étaient nettoyées, toute chose apparaîtrait à l'homme telle qu'elle est, infinie. » Je pousse encore et j'en profite pour faire un peu d'autodérision, parce qu'il y en a beaucoup dans *Une saison*, et ils doivent comprendre à mon ton que je suis à la fois sérieuse et que je ne le suis pas : « Vous ne trouvez pas justement que c'est ce que je fais là en ce moment avec vous, une Jim Morrison de moi-même : " Il y a le connu. Il y a l'inconnu. Entre les deux, il y a la porte, et c'est ça que je veux être"? Je suis la porte d'*Une saison*, de votre cours de littérature même, et mon rôle d'enseignante consiste exactement à me faire et à vous



rendre "voyants", comme l'exprimait Rimbaud. C'est moi la "voleuse de feu" maintenant et je dois "donner forme" à ce que je "rapporte de là-bas", cette œuvre encore obscure et "informe" à vos yeux, et "trouver une langue" qui fera "sentir, palper, écouter ses inventions". Je n'ai jamais été autant "chargée d'humanité" et, comme la chef d'orchestre de vos cerveaux, mes mots sont "de la pensée accrochant la pensée et tirant". » Ils sont beaux à ce moment, plusieurs sourient. Ils m'ont suivie, ils comprennent, ce sera encore et toujours fragile, mais ça se voit et ça se sent. Avant de plonger dans l'œuvre et de partir ensemble à la chasse aux thèmes qui, je leur martèle ça, sont essentiels pour rédiger une analyse littéraire ou une dissertation explicative, je termine en beauté avec la bande-annonce et une scène du film *Les Poètes Maudits* : « Bon blague à part, mais en vérité je vous le dis, cette année est la bonne, le beau Léo, il l'aura, son Oscar. »

Je ne veux pas faire une Éric-Emmanuel Schmitt de moi-même, parce que ça risque de sonner un peu cucul et que sur le coup, évidemment, je n'avais pas du tout vu les choses de cette façon, mais oui. S'il n'y avait pas eu Rimbaud et sa *Saison*, s'il n'y avait pas eu toute cette violence de l'écriture et des mots pour faire écho à ma propre violence, honnêtement, je ne suis pas certaine que j'enseignerais la littérature aujourd'hui. J'avais 17 ans quand j'ai lu, moi aussi, *Une saison en enfer* pour mon cours de 102. À cet âge, ça faisait si longtemps que ma mère était malade que déjà je ne me rappelais plus ce que c'était une mère.

Je faisais encore des cauchemars au sujet de ma marraine, la sœur jumelle de ma mère justement, qui s'était suicidée en s'immolant quelques années auparavant. J'avais ce sentiment d'avoir déjà trop vu et vécu sans que rien ni personne ne m'ait jamais apporté la moindre réponse. J'étais en guerre contre tout, y compris moi-même. Avec Rimbaud, je ressentais pour la première fois que la littérature propose une expérience où la souffrance peut être non pas éradiquée, mais sublimée et où la rupture, cette putain de faille dans le réel, peut devenir un principe esthétique. Rimbaud, c'était le début d'une réponse, ma violence pouvait être vécue comme une crise profondément créatrice et libératrice. Ça été une vraie révélation, c'était beau. Si ces histoires sont un peu *malaisantes* parce qu'elles m'exposent beaucoup, sache que ce n'est pourtant pas ça mon but (et que je me trouve assez *malaisante* aussi, certains jours). Il est toujours question de symbolisme, je t'illustre, sois patient. D'ailleurs, tu l'avais sans doute déjà remarqué, il est assez gros comme ça, mais j'ai un phénix de tatoué en demimanche. La symbolique du feu chez moi ça vient de loin, c'est du sérieux. À force de jouer à la voleuse de feu en classe, un jour est effectivement venu où je me suis faite la promesse que plus jamais j'aurais peur de brûler et pour ne pas l'oublier, ben...

Je te l'accorde, c'est tout de même un peu intense les récits truffés de symbolisme que je me raconte. Mais trouver des mots qui parlent plus fort que la douleur et raconter



des histoires, la mienne d'abord et puis celles des autres ensuite, ça a toujours été pour moi ma seule et véritable liberté. J'en ai même fait un métier... Alors disons que le « symbolisme » invoqué pour justifier les cadeaux offerts aux personnes ayant atteint entre 10 et 35 années de service au Bar à thé de la rentrée m'a légèrement titillée parce que, tu l'auras compris maintenant, je risque d'être fort cynique et difficilement impressionnable à ce sujet. Fait que tu ne seras sûrement plus surpris de l'apprendre, mais quand j'ai su ce que ma collègue avait reçu pour ses 20 ans à porter à bout de bras et de discours ce métier et tant d'humanité, j'ai eu « l'affreux rire de l'idiot » : « Ah ben calvaire!. Une cruche, on lui a donné une cruche. »

Permanence au local syndical (B-1389) à l'hiver 2016

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	Sébastien Manka	Emilie Sarah Caravecchia	Josiane Nadeau	Emilie Sarah Caravecchia	Yves Bégin Josiane Nadeau
APRÈS-MIDI	Réunion de l'exécutif	Josée Chevalier	Josée Chevalier	Sébastien Manka	Yves Bégin

À l'agenda :

12 avril : Assemblée générale d'élections

1^{er} mai : Fête des travailleurs

12-13 mai : Regroupement cégep

17 mai : Journée contre l'homophobie
assemblée générale

25-27 mai : Conseil fédéral

6 au 10 juin : Congrès du conseil central du Montréal métropolitain

L'INFORMO c'est vous!

Le comité d'information attend vos articles en tout genre. Vous pouvez soumettre des textes d'opinion, des anecdotes et tranches de vie collégiale, des critiques de films ou de livres, des couvertures d'événements, des informations, des questions, des caricatures, etc.

Il suffit de déposer le tout au local syndical (B-1389) ou par courrier électronique à syndens@cmontmorency.qc.ca.

Les opinions exprimées n'engagent que leur auteur-e.
Les images où aucun crédit n'est mentionné sont libres de droits.

Syndicat des enseignantes et enseignants du cégep
Montmorency, 475, boulevard de l'Avenir, Laval,

Cet espace vous appartient.

Occupez-le !

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE

22 AVRIL 2016

Il suffit de nous faire parvenir votre matériel à l'adresse courriel suivante :

syndens@cmontmorency.qc.ca

Québec, H7N 5H9, Tél : 450-668-1344 ou 975-6268, svndens@cmontmorency.qc.ca.

Local syndical : B-1389.

COMITÉ D'INFORMATION, Julie Demanche, David Faust, François Rioux, Richard Turmel, **RESPONSABLE** Emilie Sarah Caraveccchia

RÉVISION Les membres du comité d'information. Lise LeBoux

INFOGRAPHIE Lise LeBoux